

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des perfusionnistes Question écrite n° 43658

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des personnels perfusionnistes. Les perfusionnistes sont essentiels en chirurgie cardiaque : apportant leur expertise et leur compétence, aucune intervention de ce domaine chirurgical ne peut être réalisée sans eux. Exerçant un métier de haute technicité et à haute responsabilité qui est unique, leurs activités, compétences et savoirs propres et autonomes par rapport à des métiers existants correspondent à la définition d'un nouveau métier ou métier intermédiaire (rapport de l'IGAS N°2021-05R). Alors que la proposition de redéfinir le métier de perfusionniste semble sur la table, il souhaite lui demander s'il envisage de soutenir la démarche visant à une meilleure reconnaissance de cette profession.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Vigier

Circonscription: Haute-Loire (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 43658 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u> Ministère attributaire : <u>Santé et prévention</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>18 janvier 2022</u>, page 291 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)